

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

À une séance spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 12 décembre 2011, à 19 h au lieu ordinaire des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel et Louisa Gobeil, ainsi que messieurs les conseillers Monsieur Gino Cameron, Ghislain Godbout et Jean-Marie Depont.

Est absente madame Sylvie Hénault-Marcil

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général / secrétaire trésorier.

Mot de bienvenue

**Résolution n° 248-11**                      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

- 1     Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2     Déneigement d'un chemin privé;
- 3     Collecte des ordures et des matières recyclables sur un chemin privé;
- 4     Levée de la séance;

**Résolution n° 249-11**                      **Règlement décrétant l'entretien de certains chemins privés ouverts au public**

**ATTENDU** que l'article 170 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**ATTENDU** que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut mettre en oeuvre une Politique relative à l'entretien et la prise en charge de certaines voies privées de circulation;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin privé situé au nord du chemin des Linaigrettes;

**EN CONSEQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE**, il est proposé par Gino Cameron, secondé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu:

Que la municipalité de Palmarolle prenne en charge l'enlèvement de la neige du chemin privé connu sous le nom de chemin privé au nord du chemin des Linaigrettes, lequel est situé sur les lots 13 et 14 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Abitibi et ce conditionnellement à la couverture sans frais additionnels par nos assurances.

La prise en charge de l'enlèvement de la neige par la municipalité prend fin le 31 décembre 2012.

**Avis de motion** est donné par le conseiller Monsieur Gino Cameron à l'effet qu'un règlement décrétant l'entretien de certains chemins privés ouverts au public sera présenté à une réunion ultérieure.

**Collecte des ordures et des matières recyclables sur un chemin privé ouvert au public.**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Monsieur Jean-Marie Depont à l'effet qu'un règlement modifiant la collecte des ordures et des matières recyclables sur certains chemins privés ouverts au public sera présenté à une réunion ultérieure.

**Résolution n° 250-11**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gaétan Côté  
Directeur général / secrétaire trésorier